

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 45/1954 (1954)

Artikel: Valais
Autor: L. B.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-114247>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Valais

Enseignement secondaire

Les trois Collèges valaisans continuent à enregistrer un nombre imposant d'élèves pour un petit canton montagnard. Le Collège de Sion a été fréquenté par 314 élèves, celui de Brigue par 304 et celui de Saint-Maurice par 487. Les sections classiques restent toujours les plus nombreuses, surtout à Sion et à Saint-Maurice.

En séance du 2 octobre 1953, le Conseil d'Etat a arrêté de nouvelles dispositions concernant les conditions d'engagement des professeurs de collège, les traitements de ces derniers et leurs obligations. L'article 1^{er} dispose que pour enseigner dans les collèges cantonaux, les professeurs doivent justifier de leur formation professionnelle par la possession d'un titre universitaire en rapport avec les disciplines enseignées. Pour la détermination du traitement accordé aux professeurs sont entrés en ligne de compte : les disciplines enseignées, le temps consacré aux cours et à leur préparation, l'état social et les années de service des professeurs. Sur la base de ces principes, les professeurs ont été répartis en trois classes : la première comprend les professeurs vivant en communauté ; la deuxième classe, les professeurs de chant, de gymnastique, de dessin, de calligraphie, de sténographie, de dactylographie ; la troisième, les autres professeurs.

Signalons que le corps des professeurs et les étudiants du collège de Sion se sont séparés à regret de M. le professeur Lampert appelé par le suffrage populaire à la fonction de Conseiller d'Etat.

Enseignement primaire

Une vague déferle à travers le Valais en faveur d'une augmentation de la durée de la scolarité annuelle ; ce qui entraînerait, comme conséquence, une amélioration de la situation matérielle du personnel enseignant. Il est à souhaiter que ce soit une véritable vague de fond et non un simple courant superficiel.

Voici, d'après un journal local, en quels termes s'est exprimé le nouveau Chef du Département de l'instruction publique, M. le Conseiller d'Etat M. Gross, lors d'une réunion publique :

« Le Chef du Département de l'instruction publique parla de l'organisation de l'enseignement primaire et secondaire en Valais et des réformes qui doivent être envisagées. Il importe que les enfants puissent acquérir, aussi bien dans les communes rurales qu'en ville, une formation plus complète et mieux équilibrée. Les programmes doivent être en partie réformés, le temps de scolarité augmenté dans l'ensemble, ce qui implique une refonte de la loi sur l'enseignement primaire... La moyenne de scolarité du Valais est la plus basse de toute la Suisse. Cette situation est la conséquence de la configuration géographique du canton, morcelé en de nombreuses vallées alpestres où la population — pauvre en général — demande l'aide matérielle des enfants, qui ont aussi, la plupart du temps, un chemin long et difficile à parcourir pour aller en classe, ce qui n'encourage pas la fréquentation.

» Les inconvénients du système actuellement en vigueur sont nombreux et graves pour le développement intellectuel et psychologique de nos populations. Une année scolaire réduite à six mois exige des enfants un effort excessif. De plus, l'enseignement intensif, où trop de connaissances sont vues en trop peu de temps, ne peut être normalement assimilé. Enfin, l'arrêt des vacances, trop long, exige une réadaptation plus difficile, car l'écolier a eu le temps d'oublier une bonne partie de ce qu'il avait appris. L'enfant qui se sent écrasé par son travail scolaire se décourage et s'en dégoûtera même. La santé souffrira de ce surmenage intellectuel. L'école doit aussi, la plupart du temps, s'occuper de la formation du caractère, l'éducation familiale manquant trop souvent. Les maîtres, dont les classes sont nombreuses, ne peuvent suffire à leur double tâche. Un programme scolaire réparti sur un plus grand nombre de mois permettrait un travail beaucoup plus efficient à tous les points de vue.

» La situation des instituteurs milite aussi en faveur d'une prolongation de l'année scolaire. Leur profession, pénible parce qu'elle use les nerfs, exige une détente suffisante. Mais les six mois d'interruption les obligent à chercher une activité accessoire, souvent mal rétribuée parce que temporaire, et qu'ils trouvent difficilement parce que le nombre des jeunes préparés aux travaux de bureau a beaucoup augmenté. Ils abordent une nouvelle rentrée sans avoir eu le temps de se reposer, ni, ce qui est tout aussi grave, de se perfectionner, et cela sans avoir amélioré de façon sensible leur situation matérielle, qui n'est pas en rapport avec celle d'autres professions. Il faudrait par conséquent en relever le niveau. On objecte que la prolongation de la scolarité, avec les réformes qu'elle sous-entend, reviendrait trop cher à l'Etat. Mais cette difficulté n'est pas insurmontable. On dit aussi que les parents ont besoin de l'aide des enfants pendant les mois d'été, mais cette objection ne vaut guère pour les enfants de 7 à 10 ou 12 ans. Il serait du reste possible de répartir les vacances dans les différentes régions selon les besoins et les travaux... Les parents pourraient aussi, dans bien des cas, modifier leur manière d'agir dans l'emploi des enfants...

» Ce qui importe avant tout, c'est que les jeunes soient dotés de solides connaissances qui leur permettent de mettre en valeur leurs possibilités. Et les enfants de la montagne, ou ceux des familles pauvres, qui ne font pas d'études secondaires, ne doivent pas être désavantagés. C'est pourquoi il est très important que leur instruction primaire soit solide et complète. L'opinion unanime de commerçants, d'industriels, aussi bien que de médecins et de professeurs est en faveur d'une réforme de l'enseignement public dans le sens d'une prolongation de la scolarité.

» Certains résultats positifs ont déjà été obtenus. Dans quelques écoles, l'enseignement est donné maintenant pendant 9 mois et demi. Le principal obstacle reste malgré tout l'esprit de routine, qui incite à faire ce qui s'est fait autrefois, sans voir quel est le plus grand bien de tous. C'est pourquoi il faut agir avec beaucoup de psychologie. L'Etat ne doit pas imposer des mesures uniformes partout, mais laisser chaque commune agir selon ses conditions particulières. Toute une éducation de l'opinion publique est à faire aussi. Mais il importe que toutes les mesures soient prises pour que tous les enfants puissent aborder la vie

avec le plus d'atouts en main. L'avenir de notre peuple valaisan en dépend. »

Des solutions sont envisagées en ce moment à l'Etat et seront soumises au Grand Conseil lors des prochaines sessions ; l'Annuaire de 1955 pourra sans doute indiquer les conclusions favorables auxquelles les discussions en perspective auront abouti.

Enseignement professionnel

L'intérêt que l'on porte, avec raison, à l'enseignement primaire ne laisse pas dans l'ombre la formation professionnelle des apprentis. Les organes chargés de cette formation se montrent d'une activité débordante, à la recherche des solutions les mieux adaptées à un pays qui ne peut pas se payer le luxe d'un technicum ou d'une Ecole des arts et métiers proprement dits.

Des solutions doivent être trouvées non seulement pour la formation théorique et pratique des apprentis, mais aussi pour la formation des cadres techniques comprenant les contremaîtres, les maîtres artisans indépendants, les techniciens et les ingénieurs. On espère prendre en Valais même des mesures utiles pour la formation des deux premières catégories ; pour les deux dernières, il faudra évidemment avoir recours aux écoles techniques déjà existantes en Suisse, en favorisant les candidats par des prêts d'honneur, sans intérêt, remboursables au fur et à mesure de leurs possibilités, lorsqu'ils auront achevé leurs études et commencé à travailler.

A titre d'exemple concret, voici la solution qui vient d'être adoptée pour la préparation à la maîtrise fédérale de « comptable ». Le Département de l'instruction publique a ouvert à cet effet un cours spécial en février 1953. La propagande faite en faveur de ce cours a amené plus de quarante candidats, parmi lesquels, après sélection, 23 ont été admis. Un programme de préparation complète et approfondie à la maîtrise de comptable fut élaboré par des experts en la matière et l'on fit appel à des professeurs de valeur. Les leçons se donnent une fois par semaine, le soir, entre 19 heures et 22 heures, 30 semaines par année, durant 3 ans. Il a été demandé aux professeurs de s'engager à suivre individuellement l'instruction de chaque participant — et aux élèves de ne manquer aucune leçon, sauf raisons majeures, et de ne négliger aucun « devoir » à domicile, sous peine d'exclusion pure et simple. Ces conditions, pour draconiennes qu'elles paraissent, ont été accueillies avec une vive satisfaction par les professeurs et les participants, car elles sont la garantie certaine du succès. Ainsi, dans cette profession, où, depuis 20 ans, deux seuls candidats de notre canton ont pu accéder à la maîtrise fédérale, nous aurons l'avantage, dans 3 ans, de présenter aux examens supérieurs de nombreux Valaisans, bien préparés, qui affronteront avec succès leurs difficiles épreuves, et se montreront effectivement aptes à remplir des fonctions supérieures.

Le Département prévoit, pour chaque profession où les besoins s'avèrent pressants, des mesures analogues à celles qui ont été prises pour les comptables. Souhaitons plein succès à une telle entreprise dont bénéficiera tout le pays.

L. B.